

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS**

**Séance du lundi 17 septembre 2018 – 19h00**

#### **Etaient présents les 8 membres suivants :**

Présents : Mesdames : Monique FAURE, Samia MOUHOUBI-REY, Anne-Marie CHARLES.

Messieurs : Pierre MORAND, Didier CHÉNEAU, Nicolas BARBE, Marc GIRAUD, Claude WIART.

Absents : Audrey ABDELAOUI, Régis BIRON, Cécile JANNON, Caroline JULLIEN, Olivier LE BRIZ, Claire MOURABY, Philippe RODRIGUEZ,

En première partie, le conseil municipal a reçu l'Association Pour la Défense de la Qualité de Vie à St Gervais (son président : Monsieur GIORGIO), comme suite à leur demande par courrier du 09/08/2018.

Un échange a eu lieu concernant le projet de commerces et logements sur la zone AUd, rue de la révérence.

#### **1 / Signature d'une convention pour l'intervention des personnels communaux pour le compte des services eau et assainissement de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté**

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 38-2016-12-06-007, en date du 06 décembre 2016, portant fusion des communautés de communes du Pays de Saint-Marcellin, Chambaran Vinay Vercors et de la Bourne à l'Isère au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal de la convention pour l'intervention des personnels communaux dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et rappelle la volonté commune, dans un souci de rationalisation de la dépense publique et d'optimisation des moyens humains à disposition dans les communes membres, de parvenir à mutualiser les personnels en place pour différentes missions relatives à l'eau et à l'assainissement.

Il convient de définir les modalités techniques et financières de mise à disposition des personnels communaux pour le compte des services eau et assainissement de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, notamment pour la relève des compteurs d'eau et les missions d'entretien des abords des installations.

Il est proposé de définir un tarif horaire de 23 € correspondant au coût horaire chargé moyen d'un agent d'exploitation du service eau et assainissement (19.29 €) plus les frais annexes (véhicules, téléphones, vêtements...) (3.71 €). Ce tarif sera appliqué à un décompte horaire au

réel sur toutes les interventions du personnel communal pour le compte du service eau et assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention.

## **2 / Travaux Salle des Fêtes – Plan de financement et demande de subvention**

Des travaux de rénovation de la salle des fêtes sont prévus.

Ils sont réalisés en partie par les agents communaux et par des entreprises.

Le montant total est estimé à 35 457.97€ HT. (Comprenant l'achat de matériaux et équipements ; des travaux d'électricité et carrelage par des entreprises ; le coût horaire des agents réalisant certains travaux)

Le département pourrait apporter une aide financière à hauteur de 30 000€HT de dépense à un taux de 50%, dans le cadre de « Travaux de rénovation sur bâtiment communal »

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Financement :	Montant HT
Département 50% de 30 000€	15 000.00 €
Part communale :	20 457.97 €
<b>Total :</b>	<b>35 457.97 €</b>

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide ces travaux et son plan de financement et charge le Maire d'effectuer la demande de subvention.

## **3 / Contrats d'assurance des risques statutaires – augmentation du taux pour 2019**

**Le Maire rappelle :**

- Que la commune a, par la délibération du 17/11/2015, adhéré au contrat groupe d'assurance contre les risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion de l'Isère avec GRAS SAVOYE – GROUPAMA sur la période 2016-2019.

Conformément au certificat d'adhésion, les taux actuels sont de :

**6.23 % pour les agents CNRACL**

**0.98% pour les agents IRCANTEC**

**Le Maire expose :**

- Une dégradation de l'absentéisme dans les collectivités locales et un allongement de la durée de travail du fait du recul de l'âge de la retraite ont été constatés. Ainsi, le nombre d'arrêts maladie est de plus en plus important, cela oblige donc les assureurs à provisionner de façon plus importante les risques.
- La compagnie GROUPAMA, assureur du contrat groupe, par l'intermédiaire du courtier GRAS SAVOYE, a fait part au CdG38 de la nécessité d'augmenter le taux de cotisation sur l'année 2019 comme le prévoit le marché public à l'origine du contrat groupe.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n°86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi 84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissement territoriaux ;

**Décide :**

- d'accepter la révision, à compter du 1er janvier 2019, des taux de cotisation au contrat groupe d'assurance mis en place par le Centre de Gestion pour garantir la commune contre les risques financiers inhérents au régime de protection sociale, pour porter ces taux à : *(nouveaux taux 2019)* :

**6.73 % pour les agents CNRACL**

**1.07 % pour les agents IRCANTEC**

- de Mandater Madame le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

**4 / Désignation des délégués à deux nouvelles commissions de la SMVIC (Gouvernance et Mobilité - Transport)**

Le conseil communautaire lors de sa séance du 28 juin 2018 a approuvé la création de 2 nouvelles commissions thématiques :

Commission Gouvernance (président : Jean-Michel REVOL)

Commission Mobilité-Transport (président : Gérard CAMBON)

Chaque commune doit désigner au sein de leur conseil municipal un délégué titulaire et un suppléant.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

**Décide pour la Commission Gouvernance :**

Monique FAURE, Titulaire / Pierre MORAND, Suppléant

**Décide pour la Commission Mobilité-Transport :**

Pierre MORAND, Titulaire / Monique FAURE, Suppléant

**Questions diverses :**

- RD35 / Route des Écouges fermée du 24/09/2018 - 8h00 au 31/10/2018 - 17h00, 24h/24 et 7j/7 (arrêté du CD38)
- Travaux toiture de la Cure : Réunion préparatoire ce mercredi 19/09 11h00 sur les lieux avec l'entreprise Annequin et l'Architecte Devaujany  
  
(Rappel : le marché de travaux s'élève à 51 509€HT (lot maçonnerie + charpente) , les dossiers de subventions sont réalisés, les aides accordées sont les suivantes :  
De la part du département - Territoire Sud Grésivaudan : 50% de la dépense HT  
Et 10 513€ de la Direction du patrimoine et de la culture, Service du Département
- Point sur les travaux du Gîte : mur de l'escalier à faire crépir par l'association APLOMB
- Le CAIRN (monnaie locale et citoyenne): réunion de présentation à la Maison de la Devrenne ce jeudi 20/09 à 19h00
- Tarifs de location salle des fêtes à délibérer au prochain conseil